

PARIS FINTECH 2017

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES BILLETS

EN VIGUEUR AU 6/9/2016

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Organisateur propose à la vente des billets pour l'édition 2017 de l'évènement PARIS FINTECH FORUM qui se tiendra les 25 & 26 janvier 2017 au Palais Brongniart (ci-après « **l'Evènement Paris Fintech Forum 2017** » ou l' « **Evènement** »).

Les présentes CGV s'appliquent à toute participation d'une personne physique (ci-après « **Le Participant** ») en tant que participant lors de cet évènement.

Les CGV sont accessibles à tout moment sur le site Internet www.parisfintechforum.com et sur simple demande auprès de l'organisateur

1. Description de l'Organisateur

La Société ALTEIR EVENT a pour activité **l'organisation de colloques et salons professionnels**

Siège social : 102 bis rue de Miromesnil

Capital social : 10 000 €

Représentant légal : Laurent NIZRI

RCS Paris, numéro : 820 591 295

Contact : contact@parisfintechforum.com

*ALTEIR EVENT est l'organisateur de l'Evènement Paris Fintech 2017 (l' « **Organisateur** »)*

Cet Evènement a pour objectif de mettre à l'honneur l'innovation française & européenne en matière de Fintech. Cette expression regroupe les termes « finance » et « technologie » pour les entreprises. Il s'agit pour les entreprises du secteur de la technologie de repenser les services financiers et bancaires.

Cet Evènement est également l'occasion de débattre des évolutions réglementaires et sectorielles permettant le développement d'acteurs ayant une réelle présence européenne, ainsi que de promouvoir et faciliter les échanges entre les grands groupes et les startups innovantes dans ce domaine.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment, étant entendu que la version des CGV applicables en cas de réclamation ou litige sera celle en vigueur au jour de la commande du billet d'entrée.

L'Organisateur et le Participant sont ci-après collectivement désignés « **les Parties** ».

2. Objet

Les CGV ont pour objet de définir les conditions et les modalités de participation à l'Évènement Paris FinTech Forum 2017 qui se déroule pendant une période de deux jours, les 25 et 26 janvier 2017, au Palais Brongniart à Paris. Cet évènement porte sur l'évolution de la finance digitale en Europe en général et de la FinTech en particulier.

3. Achat des billets

Afin de participer à l'Évènement Paris FinTech 2017, le Participant peut commander son billet directement sur le présent site dans la rubrique «Billets ».

Le Participant peut commander autant de billet que la plateforme l'y autorisera en fonction des quotas disponibles.

Le Participant s'engage à régler la somme correspondant au prix du billet et à la catégorie choisie à l'Organisateur lors de la passation de la commande via le présent site.

Le prix varie en fonction :

- des catégories de place : Billet général, media, fintech, ...
- de la date de la commande, étant entendu que plus la commande a lieu à une date proche de la date de l'Évènement Paris FinTech Forum 2017, plus le prix public sera élevé ;
- Des journées auxquelles le Participant aura choisi de participer (25/01, 26/01, les deux), si l'organisateur décide de mettre en vente des billets valident sur une partie seulement de l'évènement
- Des éventuelles promotions et partenariats avec des medias et/ou des associations et/ou des entreprises permettant au Participant de bénéficier de remises spécifiques.

Le paiement des billets s'effectue exclusivement par :

- Carte de paiement de type CARTE bancaire, VISA, EUROCARD, MASTERCARD et AMEX;
- Virement sur le compte désigné au moment du règlement.

L'emplacement dans la salle du Palais Brongniart où se tiendront les interventions qui auront lieu lors de l'Évènement est libre. Il est précisé que l'organisateur ne garantit pas l'accès aux salles de conférences celles-ci ayant des capacités maximales. Seul l'accès à la manifestation est garanti, en fonction de l'affluence certains espaces pourront être complets à un moment donné.

Les billets sont nominatifs. Ils ne sont pas cessibles à un tiers sauf dérogation accordée par l'Organisateur et sont non remboursables.

Il appartient au Participant de choisir un billet correspondant à sa catégorie et à sa situation. Si un Participant a acquis un billet ne correspondant pas à sa catégorie il ne bénéficiera d'aucun des droits attachés au billet, et en particulier ne pourra pas accéder à l'Évènement, et ce sans pouvoir prétendre au remboursement du billet en question.

D'autre part, toute utilisation frauduleuse des codes de promotion pourront conduire l'Organisateur à annuler de plein droit l'inscription. Le Participant accepte dans ce cas que l'Organisateur sera en droit de retenir une indemnisation forfaitaire de 50€ TTC de frais de gestion sur le remboursement du prix du billet. Le Participant en sera informé par email sur l'adresse email fournie au moment de l'inscription. Cette procédure pourra être effectuée jusqu'au jour même de l'évènement.

4. Prix des billets et règlement de la commande

Le prix des billets est affiché sur le présent site

Les prix sont affichés toutes taxes comprises sachant que le taux de TVA pris en compte est la TVA Française de 20%

Le Participant est d'abord tenu d'accepter sa commande en cliquant sur le bouton « *accepter* ». Il aura alors accès à un récapitulatif de sa commande comprenant la catégorie choisie et le prix correspondant, intégrant les éventuelles remises et celles liées à l'usage éventuel d'un coupon de réduction. En cas d'erreur dans le choix de la catégorie, le Participant sera en mesure de corriger cette erreur en revenant sur la page de commande.

Dès lors que le Participant aura cliqué sur l'onglet « *confirmer ma commande* » après avoir reçu le récapitulatif de cette dernière, le contrat de vente sera définitivement conclu et la commande sera ferme et définitive.

Ainsi, dès la confirmation de la commande, le Participant s'engage à verser le prix correspondant au billet selon le moyen de paiement choisi. Aucun billet ne pourra être repris, ni échangé, même en cas de perte ou de vol. En cas de rejet du paiement ou de non règlement par virement dans un délai de dix (10) jours ouvrés, la vente sera annulée.

5. Obligations de l'Organisateur

L'Organisateur délivre le billet d'entrée dès validation de la commande et du paiement.

Dès que la commande aura été validée et le paiement enregistré, une confirmation de la commande sera adressée au Participant par courrier électronique comprenant le billet d'entrée dans le corps du message ou en pièce jointe. Chaque billet est muni d'un code barre unique qui permet au Participant d'accéder au lieu de l'Evènement Paris Fintech Forum 2017. Le Participant pourra ainsi accéder, sous réserve de places disponibles dans les espaces en question, à toutes les sessions publiques proposées par l'Organisateur (en dehors d'éventuelles sessions privées organisées par des partenaires), visiter l'exposition pendant les horaires d'ouvertures, et bénéficier des prestations de traiteur proposées au sein du hall d'exposition.

Pour des raisons pratiques, du jour de la souscription et jusqu'à l'Évènement lui-même, le Participant pourra être amené à recevoir diverses informations sur l'Évènement et, éventuellement, une réédition de son billet.

Conformément à l'article L 121-21-18, la vente des billets n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation. En conséquence, les billets ne seront ni repris, ni échangés.

L'Organisateur concède l'entrée aux Participants muni d'un billet. Une pièce d'identité et une carte de visite nominative pourront être également demandées. Si les informations ne concordent pas avec les informations d'inscription (nom/prénom et éventuelles informations liées à une catégorie spécifique de billet), l'Organisateur se réserve le droit de refuser l'entrée du Participant sans que celui-ci ne puisse prétendre à un quelconque remboursement.

6. Annulation

Le Participant est informé qu'il ne pourra pas demander le remboursement de son billet en cas d'annulation de l'Évènement Paris FinTech 2017 lié à un fait extérieur à la volonté de l'Organisateur, tel qu'un cas de force majeure ou d'une demande d'annulation émanant de la Préfecture ou de toute autre autorité publique, ou encore en raison de l'annulation de la mise à disposition des locaux.

7. Données personnelles des Participants

L'Organisateur collecte certaines données personnelles des Participants au moment de la commande afin de traiter cette dernière et délivrer le billet d'entrée.

Les Participants, dont les données personnelles auront été communiquées à l'Organisateur lors de la commande, sont informés de leurs droits au moment de la commande. Ils disposent d'un droit d'accès aux données les concernant en écrivant à l'Organisateur à l'adresse suivante : Alteir Event, 102 bis rue de Miromesnil, 75008 Paris

Les données personnelles des Participants sont susceptibles d'être transmises à des partenaires commerciaux de l'Organisateur. Dans ce cadre, les Participants ont la possibilité de s'opposer à cette transmission au moment de la commande.

8. Droit à l'image des Participants

L'Évènement Paris Fintech 2017 rassemble aux alentours de 2000 personnes.

Toute personne physique entrant dans le lieu de l'Évènement Paris FinTech 2017 est informée par l'Organisateur que ce dernier sera amené à réaliser des prises de vues ou de vidéos à des fins de promotion de l'Évènement.

En conséquence, le Participant accepte que son image soit diffusée ou reproduite à des fins de promotion de l'Évènement Paris FinTech 2017 pendant une durée de douze (12) mois après la date de clôture de l'Évènement.

9. Propriété Intellectuelle

L'Évènement Paris FinTech Forum 2017 rassemble des entreprises sponsors et des intervenants qui viennent présenter leurs innovations. Dans ce cadre, des marques et logos seront diffusés. Il est

interdit au Participant de reproduire, imiter ou publier quel que soit le support de diffusion les marques et logos des sponsors et des intervenants, sauf autorisation écrite de l'Organisateur ou du titulaire de la marque et/ou du logo.

10. Assurance

L'Organisateur reconnaît avoir souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle afin de couvrir les risques de tout dommage qui pourrait survenir lors de l'Évènement Paris FinTech Forum 2017.

Le Participant s'engage toutefois à respecter les consignes d'hygiène et de sécurité qui seront affichées sur le lieu de l'Évènement.

11. Langue et loi applicable

Les CGV sont régies par le droit français.

Les CGV sont rédigées en français et en anglais. En cas de litige entre l'Organisateur et le Participant, la version française prévaudra.